



Février 2024

Merci !

Au nom de l'équipe S3i, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à tous les salariés qui ont soutenu notre liste commune A2S (S3i)-CGT lors des élections professionnelles. Votre confiance est pour nous un honneur, et nous tenons à vous assurer de notre engagement total envers la défense de vos intérêts. Vos voix représentent un témoignage précieux de votre volonté de voir émerger des changements positifs au sein de notre entreprise, et nous sommes déterminés à honorer cette responsabilité avec dévouement et sérieux. Votre soutien est notre force, et nous sommes impatients de travailler ensemble pour un avenir meilleur au sein de notre entreprise.

Bain Capital, la lessiveuse en marche...

Ils n'auront même pas attendu la fin des élections professionnelles pour annoncer leur volonté de vendre Software.

L'argument qu'ils ont mis en avant en évoquant "...la démonstration d'un collectif puissant et engagé, mis en évidence par un taux de participation massif qui pourrait inquiéter un futur repreneur..." n'a existé que dans leur imaginaire déconnecté de la réalité des salariés... Bref, la CFE CGC est complètement à la ramasse !

On est bien loin de l'intérêt des salariés dans cette affaire car leur refus de reporter les élections n'a pas fait avorter cette opération et l'a même probablement précipité...

Les salariés d'Inetum Software se retrouvent dans l'essoreuse ... Dans quel état seront-ils en sortant...



Inetum, sous le contrôle du fonds de pension américain Bain Capital, envisagerait de céder ses activités logicielles (dans les domaines de la santé et des services financiers) qui devraient être vendues séparément.

Le périmètre mis aux enchères dégagerait un Ebitda compris entre 20 et 30 millions d'euros

Les salariés de Software sauront remercier et communiquer à la CFE-CGC leurs inquiétudes quant à leur avenir car en refusant la prorogation des mandats syndicaux la CFE-CGC aurait permis le maintien de Software une année supplémentaire au sein de l'UES (Unité Economique et Sociale).





Février 2024

Les élections Inetum : le bilan...

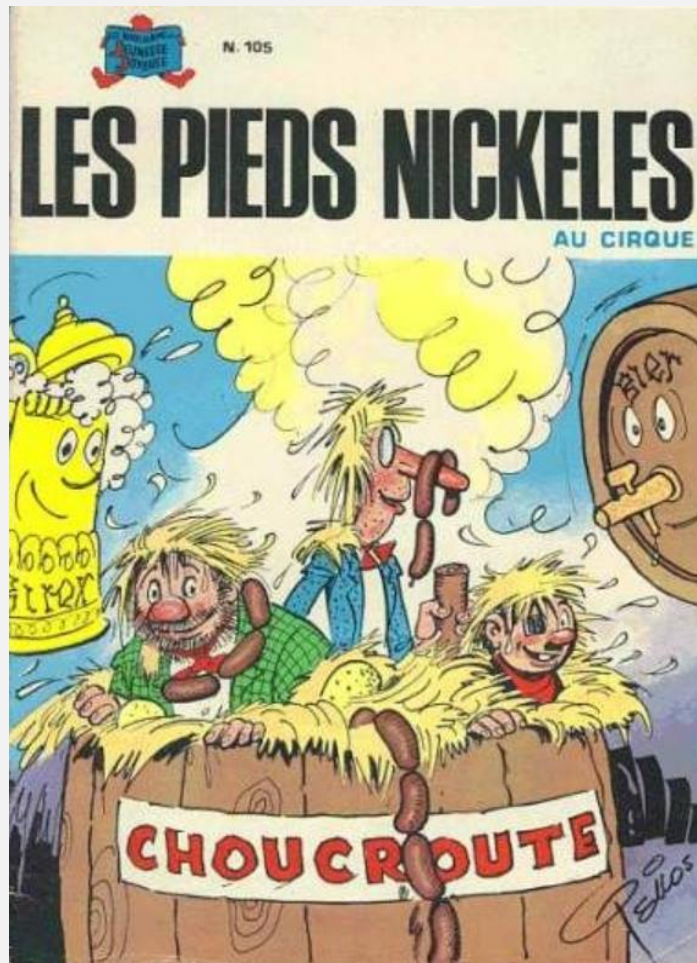
Ces derniers mois, les élections ont impactées votre quotidien. Dans l'objectif de gagner vos votes, les syndicats CFE-CGC et Solidaires ont tenté de réinventer le syndicalisme et se sont lancés dans l'évènementiel en organisant des petits-déjeuners et des distributions de viennoiseries dans les couloirs de Stories.

Pendant cette période, les couloirs et les bureaux de Stories ont été envahis par toute une gamme de produits dérivés syndicaux bons marchés, illustrant l'effort de certains syndicats pour se démarquer des concurrents.

Les goodies importés de Chine, aux calendriers fadasses des différentes centrales syndicales s'entassant sur les bureaux, en témoignent encore.

La présence massive de la horde de syndicalistes, de la CFE-CGC, soudainement omniprésents, qui a pris d'assaut les étages de Stories, armés de tracts et de cartes de visite ou de viennoiseries pour vous rappeler ou vous rabâcher inlassablement de voter...

Et que dire des campagnes de dénigrement menés sur les réseaux sociaux...Elles ne déshonorent que leurs auteurs...



Enfin il y a ceux qui ont voulu innover en organisant des réunions virtuelles d'échanges à thèmes et se sont heurtés à l'écho du vide, et ont attiré davantage de militants fatigués que de salariés. Mais qu'à cela ne tienne, ils ont choisi de considérer ces fiascos comme des succès.

Les salariés, quant à eux, sont devenus experts en esquivance dans les couloirs, se protégeant des promesses syndicales et de l'afflux de représentants du personnel opportunistes en restant concentrés sur leurs écrans de téléphone ou d'ordinateur.

Cette campagne électorale a eu du mal à susciter l'intérêt et à répondre aux attentes des salariés, contribuant à une certaine incompréhension voire indifférence. Le faible taux de participation au premier tour en a été la preuve, avec deux syndicats historiques d'Inetum en difficulté.

Il est peut être grand temps pour les organisations syndicales de reconsidérer leurs pratiques, en privilégiant l'innovation et l'efficacité.





Février 2024

Heures supplémentaires

Répartition de la charge de la preuve concernant les heures supplémentaires entre un employé et un employeur. Il stipule que le salarié doit d'abord fournir des éléments précis concernant les heures supplémentaires qu'il prétend avoir effectuées. Ensuite, l'employeur doit répondre en produisant ses propres éléments. En fin de compte, c'est en tenant compte des preuves fournies par les deux parties que le juge prend une décision. L'arrêt du 10 janvier 2024 illustre également que la présentation par le salarié d'un tableau d'heures supplémentaires est considérée comme suffisante, même sans détails quotidiens ou amplitude horaire.



Sexisme

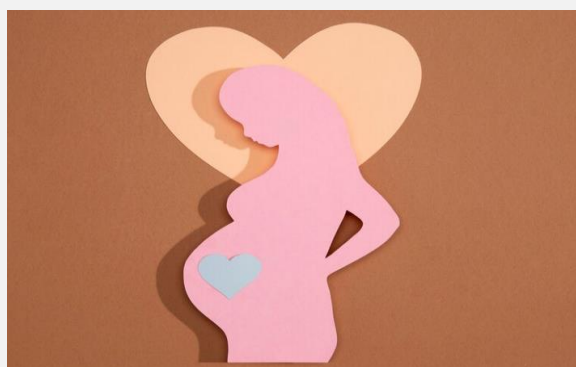


Image de dgim-studio sur Freepik

Selon la deuxième enquête de l'observatoire Ekilibre conseil-OpinionWay, dévoilée le 23 janvier, les efforts de prévention contre le sexisme et les violences sexuelles au travail commencent à porter leurs fruits. 73 % des salariés sondés estiment que l'action de leur entreprise est satisfaisante. Les blagues à connotation sexuelle ou se référant spécifiquement au genre sont moins fréquentes, mais le sexisme ordinaire persiste : 49 % des actifs ont été exposés à de telles situations au cours des 12 derniers mois. Les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes par les discriminations liées à leurs compétences et à leur apparence.

Congés maternité

Pendant le congé maternité, la salariée est protégée contre tout licenciement. Même l'envoi d'une convocation à un entretien préalable au licenciement pendant cette période est interdit. La Cour de cassation a précisé qu'une telle mesure préparatoire rendrait le licenciement nul, et la salariée aurait droit à une réintégration avec une indemnité ou à une indemnité compensatrice. En outre, le non-respect de cette protection peut entraîner des sanctions pénales.





Février 2024

Je rejoins le syndicat...

S3i, y adhérer, cela coûte trop cher ? Non.

Allez, on avoue, ce n'est pas donné : le prix d'un malabar par jour ,

10 centimes. Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique.
- Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné.

C'est la garantie de son indépendance !

Montant des cotisations S3i 2024

Adhérent.e non cadre : **60 €**

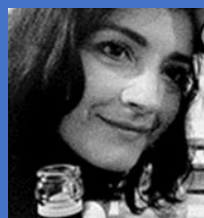
Adhérent.e cadre : **100 €**

La cotisation max. annuelle pour 2023 revient à **34 €** après déduction fiscale

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez vous sur

notre site internet <http://www.s3i-france.com> ou par mail : inetum@s3i.fr et adhesion@s3i.fr

Votre contact S3i
RSS Inetum
Nadira Zeroual
Téléphone : 06.03.527.167



Bulletin
d'adhésion

